



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 16 septembre 2021

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay Marc Jaquet	maire adjoint
Bureau du Conseil	Mme MM.	Valérie Sella Enrico Castelli David-Peter Le	présidente vice-président secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	Caroline Desbiolles, Simona Korff, Line Müller,
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Yannick Dupraz, Fabien Gillioz, Denis Jotterand, Stéphane Morand	Nicolas Baltassat, Christophe Berthelet, José Burgos,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe au Maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de la correspondance de la Chancellerie d'État du 29.4.2021 et de l'arrêté du Conseil d'État du 30.6.2021, validant l'élection sans scrutin des nouveaux Conseillers municipaux de la commune de Meinier, Messieurs Nicolas Baltassat et Denis Jotterand, en remplacement de Madame Chloé Bourgeois, respectivement de Monsieur Olivier Zahnd, démissionnaires
2. Prestation de serment des nouveaux Conseillers municipaux entre les mains de la Présidente du Conseil municipal et intégration dans les commissions municipales
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de l'Exécutif
6. Projets de délibérations :
 - **13-2021** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 75'000.- TTC pour le remplacement de collecteurs à la route de la Gara, parcelles n° 1171 et DP 1598
 - **14-2021** : Assainissement de la route de Gy par la pose de revêtement phonoabsorbant : Profitons-en pour sécuriser les trottoirs et intégrer un réseau cyclable, ainsi que limiter la vitesse à 30 km/h dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et de diminuer les nuisances sonores.
Délibération déposée par plusieurs membres du Conseil municipal, soit :
M. Boris Aellen, M. Fabien Gillioz, Mme Simona Korff et M. Stéphane Morand.
7. Nomination des Président·e-s et Vice-président·e-s du local de vote pour l'année 2022
8. Rapports des commissions
9. Rapports des représentants au sein des commissions externes
10. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

- 1. Lecture de la correspondance de la Chancellerie d'État du 29.4.2021 et de l'arrêté du Conseil d'État du 30.6.2021, validant l'élection sans scrutin des nouveaux Conseillers municipaux de la commune de Meinier, Messieurs Nicolas Baltassat et Denis Jotterand, en remplacement de Madame Chloé Bourgeois, respectivement de Monsieur Olivier Zahnd, démissionnaires**

La **Présidente** donne lecture des documents susmentionnés.

- 2. Prestation de serment des nouveaux Conseillers municipaux entre les mains de la Présidente du Conseil municipal et intégration dans les commissions municipales**

La **Présidente** demande à l'assemblée de se lever et fait prêter serment à Nicolas Baltassat, puis à Denis Jotterand. Un applaudissement général suit leur intronisation.

Les nouveaux élus sont intégrés au sein des commissions de leurs prédécesseurs, soit pour Nicolas Baltassat la COSC et l'EJC, et pour Denis Jotterand l'EJC et la MASE. Les dates des prochaines séances leur ont été ou leur seront communiquées par les Présidents desdites commissions.

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021**

Le procès-verbal est approuvé sans modification avec remerciements à son auteur.

- 4. Communications du Bureau du Conseil**

a) Projet de délibération 14-2021

La **Présidente** donne lecture du projet de délibération 14-2021, qui sera traité au point 6 de l'ordre du jour. Ce projet de délibération a été déposé par Boris Aellen, Fabien Gillioz, Simona Korff et Stéphane Morand.

b) Membres suppléants au sein des Conseils municipaux, modification de la LAC (loi sur l'administration des communes – B 6 05)

La **Présidente** donne lecture de la lettre du Conseiller d'État Thierry Apothéloz concernant la modification de la LAC sur les membres suppléants au sein des Conseils municipaux (cf. art. 7, LAC B 6 05). Le Conseil municipal de Meinier avait fait part de son manque d'intérêt pour cette prérogative.

Le canton de Genève est le premier de Suisse à offrir cette possibilité aux communes, et ce d'une manière la plus respectueuse possible de leur autonomie. L'amendement proposé par Thierry Apothéloz, qui a été adopté par le Grand Conseil, entrera en vigueur cet automne si aucun référendum n'est saisi contre cette loi. Les Conseils municipaux de chaque commune décideront s'ils souhaitent adopter cette nouvelle possibilité de représentation et en faire usage, une décision qui devra prendre la forme d'une délibération modifiant le règlement du Conseil municipal, elle-même soumise au référendum facultatif.

Tout comme au Grand Conseil, les membres suppléants seront nécessairement les viennent ensuite ou, si la liste ne contient pas suffisamment de candidatures, les mandats complémentaires. Ces membres suppléants ne pourront pas participer au Bureau du Conseil municipal. En revanche, chaque commune pourra déterminer si ces membres peuvent exercer les fonctions de scrutateurs/trices ou de rapporteurs/trices de majorité. Cas échéant, le règlement du Conseil municipal devra aussi déterminer le nombre de membres suppléants auxquels chaque groupe aurait droit.

Conformément à l'art. 17, LAC B 6 05, ces règlements sont soumis à l'approbation du département de la cohésion sociale. C'est pourquoi le SAFCO (Service des affaires communales) se tient à la disposition des Conseils municipaux qui souhaiteraient lui faire examiner préalablement les modifications réglementaires qu'ils envisagent d'adopter, afin d'assurer qu'elles soient conformes au droit supérieur.

Le Maire rappelle que la commune s'était positionnée contre le système de suppléants, car il n'y a pas, à ce jour, de partis politiques à Meinier. Cet article permettra à chaque commune de s'adapter en fonction de ses besoins. Si un jour le Conseil municipal de Meinier souhaite en faire usage, il pourra voter une délibération afin d'introduire cette possibilité de suppléance dans son règlement. Laisser la liberté aux communes est donc une bonne solution.

5. Communications de l'Exécutif

a) Local de vote

Le Maire annonce que Marion Mégevand a décidé de mettre un terme à son mandat de suppléante du local de vote pour l'année 2022. Adrien Negro propose sa candidature (cf. point 7) pour la remplacer au sein de l'équipe.

b) Prérogatives du Conseil municipal et de l'Exécutif

Michel Bertschy, directeur du SAFCO, propose de venir présenter aux élus qui le souhaitent les prérogatives du Conseil municipal et de l'Exécutif. Suite à un contact pris par Coranda Pierrehumbert, la date du 18.11.2021 a été retenue (au début de la séance du conseil). Cette présentation permettra de clarifier les rôles de l'Exécutif et du Conseil municipal pour le bon fonctionnement d'une commune.

c) Heidi Gusset, nouvelle coordinatrice sociale

Heidi Gusset a été choisie par l'Exécutif comme nouvelle coordinatrice sociale dès le 1^{er} octobre 2021, en remplacement de Silvia Antelo, démissionnaire (au même pourcentage et au même endroit). Heidi Gusset est au bénéfice d'une grosse expérience de l'activité communautaire et du service social dans le cadre de l'Hospice général. Elle est domiciliée à Gy, dispose de toutes les compétences pour assumer ce poste et a déjà pris contact avec Silvia Antelo.

d) Gardes ruraux

Trois gardes ruraux ont été engagés à 80 % (2 x 20 % et 1 x 40 %) par les 7 communes de Seymaz Région. En formation depuis le 1.9.2021, ils seront sur le terrain dès le 20.9.2021. Ils recevront leur uniforme, un vélo électrique et un carnet à souches afin de sanctionner, si nécessaire, les contrevenants. En effet, les infractions et incivilités dans les zones sensibles (Seymaz, déchetteries communales, etc.) ont fortement augmenté. Les gardes ruraux, qui

auront une certaine latitude sur leurs horaires (en semaine et/ou pendant les week-ends), prêteront serment le 6.10.2021 lors de la prochaine séance des communes de Seymaz Région.

Sur une question de Simona Korff, **Marc Jaquet** précise que l'équipe est composée d'une femme et de deux hommes. Ceux-ci ne seront pas obligés, comme les APM, de faire leurs rondes en binôme.

e) Groupement intercommunal SIS

Le SIS était, avant la constitution du groupement intercommunal, uniquement piloté par la Ville de Genève avec une subvention importante de la part des autres communes (bien qu'insuffisante en termes de proportion). La Ville a demandé aux communes de s'aligner sur la réalité des interventions du SIS dans les communes. Ceci a été accepté pour autant que les compétences reviennent aussi aux communes, l'idée étant aussi d'augmenter le nombre de casernes sur le territoire cantonal, ainsi que la durée de présence dans les casernes (passage progressif à 24h/24 dans toutes les casernes), afin de mieux garantir la rapidité des interventions sur le canton. Une première séance a eu lieu afin de mettre sur pied le budget 2022 (qui sera voté en octobre) de ce groupement intercommunal.

Ce groupement intercommunal coûtera petit à petit plus cher aux communes, car il faudra engager des SPP (sapeurs-pompiers professionnels) supplémentaires afin que les 5 casernes (contre 3 actuellement) fonctionnent 24h/24. Pour le moment, il n'est pas question de diminuer les prérogatives et compétences des compagnies de SPV (sapeurs-pompiers volontaires). Le groupement intercommunal régional (Meinier, Gy, Jussy, Presinge et Puplinge) continue bien sûr d'exister et les communes n'ont pas l'intention de diminuer quoi que ce soit au dit groupement. Mais les synergies deviendront sans doute peu à peu plus importantes avec le SIS.

f) Futur quartier de la Poste

Le jury du concours s'est réuni toute la journée. Le projet qui sera retenu fera l'objet d'une présentation en primeur au Conseil municipal le 21.10.2021. Et l'ensemble des projets (15 bureaux d'architectes ont été retenus) sera présenté à la population le 22.10.2021 dans la salle communale.

g) Chemin du Stade 23, 2^e procédure de dépose d'autorisation

Le projet de construction de 14 appartements avait été présenté au Conseil municipal. La commune avait donné un préavis négatif quant à l'emplacement des places de stationnement devant l'autre immeuble de la résidence. En effet les véhicules devaient, pour accéder à ces places, passer devant ces appartements, avec le risque de croiser des enfants sur ce qui est aujourd'hui essentiellement une place de jeux et une place piétonne. Si cette solution ne convient toujours pas, les porteurs de projet n'ont pas tenu compte du désaccord de la commune qui a donc confirmé celui-ci.

Le Maire relève l'effort fait par rapport à la biodiversité en termes d'arborisation le long du chemin du Stade ; mais le parking tel qu'envisagé n'est pas une solution satisfaisante. Malheureusement, les préavis communaux sont rarement pris en compte par l'OAC (Office des autorisations de construire). Il regrette, pour les habitants de la résidence, que leur parc privé soit densifié de cette manière.

h) Centre sportif de Rouelbeau (CSR)

La réfection du terrain B (en synthétique) est terminée. Celui-ci est à nouveau utilisable à plein depuis samedi dernier avec de très bonnes conditions. Des discussions importantes sont menées par les Exécutifs de Meinier et de Collonge-Bellerive pour un rapprochement des deux communes en termes de statuts (50/50). Cela représenterait un investissement important de Collonge-Bellerive pour permettre par exemple la réfection du terrain C (en synthétique) et la construction d'une halle multisports sur le parking. Le préalable sera surtout de faire cohabiter l'US Meinier et le FC St-Paul, qui ont récemment connu des changements de comités et de présidences. Une séance est prévue le 1.11.2021.

L'Exécutif de Meinier soulignera le fait que si le FC St-Paul ne vient pas dans des conditions et un état d'esprit positifs, ce rapprochement ne sera pas envisageable. En effet, Rouelbeau était avant tout une infrastructure destinée à l'US Meinier. Si les communes auraient intérêt à mutualiser le CSR (statuts, actifs, etc.) afin d'offrir à leurs populations des infrastructures performantes, l'intérêt sera moindre dans le cas où les deux clubs ne joueraient pas le jeu.

Sur une question de **Yannick Dupraz, le Maire** souligne que les communes ont intérêt à développer ce lieu afin d'offrir la pratique de différents sports (tennis, pétanque, foot, etc.) à leurs habitants. Des synergies politiques et financières seront à trouver afin de permettre aux deux communes d'investir dans ce centre sportif de manière intelligente.

Sur une remarque de **Christophe Berthelet, le Maire** rappelle qu'effectivement, à l'origine de ce projet, l'État réclamait le départ du FC St-Paul du stade situé à la route de la Capite.

José Burgos souligne combien il est problématique lorsque deux clubs qui partagent des infrastructures ne communiquent pas. Cette intercommunalité permettrait d'offrir aux habitants de la région l'opportunité d'un mouvement juniors fort. Bien que logique au niveau financier, le cadre de Rouelbeau devra rester agréable et partagé.

i) Rapport 2020 de l'ACG (Association des communes genevoises)

Le rapport de gestion 2020 de l'ACG (qui englobe aussi les différents groupements et fonds intercommunaux) est placé par Michel Vazquez sur le CMNet pour les élus intéressés.

j) Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP)

La proposition de nouveaux statuts de la FITIAP et la nouvelle convention entre les communes de Meinier et Collonge-Bellerive, qui avaient été validés par le Conseil municipal, ont été refusés par le SAFCO et le Conseil d'État. D'une manière générale, les nouvelles fondations, groupements, etc. qui imaginent dans leurs statuts pouvoir reverser une partie de leurs bénéfices aux communes dont ils sont issus, ne sera plus accepté. La FITIAP transmettra, d'ici la fin de l'année, une proposition de nouveaux statuts et de nouvelle convention aux Exécutifs de Meinier et de Collonge-Bellerive, ce qui imposera de refaire tout le processus de validation.

k) La Poste

Des discussions sont toujours en cours avec La Poste Suisse SA par rapport au projet de filiale en partenariat déjà évoqué devant le Conseil municipal. Parallèlement, l'Exécutif voudrait savoir si le Conseil municipal souhaite maintenir sa motion, qui lui intimait de maintenir le plus longtemps possible l'office postal de Meinier.

Yannick Dupraz relève le formidable travail effectué par le Maire dans ce dossier.

Enrico Castelli se déclare favorable au maintien de cette motion, car la Poste maltraite les communes et continue à fermer des offices.

En tant que cosignataire de la motion, **Line Müller** constate que les arguments n'ayant pas changé, elle ne voit pas pourquoi le Conseil municipal changerait d'opinion.

Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents (la Présidente ne votant pas), le Conseil municipal maintient sa motion.

l) Inauguration de la nouvelle école et Fête de la Pomme et du Terroir

Le Maire remercie chaleureusement les élus, au nom de l'Exécutif, pour leur investissement autant à l'inauguration de la nouvelle école qu'à la Fête de la Pomme et du Terroir, deux événements qui ont rencontré un franc succès, ce dont les élus peuvent se féliciter. Le week-end a été très chargé et riche en émotions.

Line Müller ajoute que le 1^{er} août a aussi été un grand succès.

L'Exécutif a le plaisir d'offrir aux élus un exemplaire du très beau livre produit sur la nouvelle école, qui retrace l'histoire de ce chantier et l'évolution de l'école avec des témoignages d'anciens élèves.

m) Maison Couvreu

Mme Couvreu est décédée en début d'année, une dame que les autorités connaissaient très peu. Cette dernière a souhaité, dans son testament, que les bénéfices de la vente de sa propriété soient reversés à des institutions sociales.

Le Maire montre un plan de situation de cette grande propriété, qui se trouve au bout du chemin du Martelet et est attenante à la parcelle du futur quartier de la Poste. Celle-ci étant située en zone de développement 5, la commune bénéficie d'un droit de préemption (sur une base de 5,9 mios pour la maison et la parcelle, un prix qui correspond aux différentes expertises).

Après avoir pris langue avec l'exécutrice testamentaire et fait une visite de la maison ainsi que du parc avec un expert en estimations immobilières, ainsi que Christian Meisser et Pascal Tanari, mandataires communaux, et selon l'expertise faite auprès de l'OCAN, il s'avère que les arbres monumentaux posent de gros problèmes en termes de limitation de droit à bâtir. Ceci impliquerait de circonscrire d'éventuelles constructions dans des espaces confinés et, par conséquent, de proposer uniquement du haut standing. Il faut ajouter à cela le fait que le chemin du Martelet est trop étroit pour permettre un accès facile.

Bien que jolie, la maison est vétuste à l'intérieur. Un investissement de Fr. 200'000.- à 300'000.- serait nécessaire avant de pouvoir louer celle-ci dans l'attente d'un projet d'architecte, sans qu'il soit certain de rentabiliser ledit investissement. De plus, la commune mène actuellement un autre projet d'envergure, à savoir le nouveau quartier de la Poste.

Au vu de ce qui précède, l'Exécutif et la FIM ont décidé de renoncer à faire usage de ce droit de préemption, sur lequel le Conseil municipal est appelé à se prononcer ce soir.

L'exécutrice testamentaire a une proposition ferme d'une personne prête à racheter ce bien et à s'y installer rapidement. L'Exécutif souhaiterait rencontrer cette dernière afin de lui rappeler l'importance, pour la commune, d'une domiciliation officielle à Meinier et lui demander de ne pas s'opposer au projet du quartier de la Poste.

Le Maire répond à quelques questions des élus et souligne que la commune n'a guère les moyens d'acheter cette maison et cette parcelle pour en faire une maison de la culture ou

un parc public. De plus, la commune bénéficiera à nouveau de son droit de préemption en cas de future vente de ce bien.

En conclusion, aucun membre du Conseil municipal ne souhaite faire valoir en l'état le droit de préemption de la Commune.

n) Transfert de charges canton/communes

L'ACG a commandé en urgence une conférence de presse, car malgré les discussions menées depuis deux ans avec le Conseil d'État et le protocole canton/communes, ces dernières seraient, en 2022, ponctionnées de 66 millions sans transfert de compétences. Un référendum de l'ACG pourrait contrecarrer ce projet du canton, conclut **le Maire**.

o) Avis de travaux route de Meinier/chemin des Crêts-de-la-Capite

Marc Jaquet annonce que la commune a été interpellée par le canton concernant un tronçon de la route de Meinier, au niveau du Carre d'Amont. Selon les expertises faites sur la chaussée, le fond d'encaissement doit être purgé ; cette intervention nécessitera la fermeture de la route de Meinier. Ces travaux seront réalisés en deux étapes. Du 18 au 22.10.2021, la route sera fermée entre le chemin des Crêts-de-la-Capite et le giratoire de Bonvard, et le trafic dévié par le Carre d'Aval dans le sens Bonvard-Meinier, et dans le sens inverse par le chemin des Crêts-de-la-Capite. Du 25 au 30.10.2021, soit pendant les vacances scolaires, les travaux seront au niveau de l'entrée du chemin des Crêts-de-la-Capite ; tout le trafic sera dévié par le Carre d'Aval dans les deux sens. Ces travaux impliqueront également la suppression des 4 arrêts de bus ; le bus partira directement du giratoire de Meinier à la Capite. Cette solution a été adoptée car le maintien de ces 4 arrêts aurait coûté Fr. 200'000.- (soit environ le coût des travaux projetés). Tous les ménages de Meinier recevront un avis de travaux avec les schémas de circulation.

p) Nouvelle déchetterie

Une nouvelle déchetterie pour les déchets ménagers verra prochainement le jour aux Varlioudes, à proximité des nouvelles constructions. Bien que ces bâtiments soient déjà habités, la déchetterie n'est pas encore en fonction, car les responsables des travaux ont omis d'aménager un espace pour les containers. Ils ont été remis à l'ordre par la commune, qui avait accepté de prendre en charge le coût des containers.

La commune cherche toujours un emplacement pour un container au chemin de la Ruite afin de supprimer la levée au porte-à-porte des déchets ménagers dans cette zone.

q) ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie)

La réception des travaux (seuil de ralentissement et compacteur à carton) a eu lieu hier, annonce **Marc Jaquet**.

Christophe Berthelet, qui représentait la Commune, résume les travaux : seuil de ralentissement devant les EPI au chemin de la Pallanterie, suppression de places de stationnement (mise aux normes selon la législation pour le passage à piétons), pose d'un compacteur à cartons et aménagement d'une place pour y mettre le container. Le goudron du trottoir en face des EPI étant encore un peu poreux à certains endroits, une réserve a été émise pour une garantie de 5 ans.

6. Projets de délibérations

- **13-2021** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 75'000.- TTC pour le remplacement de collecteurs à la route de la Gara, parcelles n° 1171 et DP 1598

Marc Jaquet rappelle que toutes les explications ont été apportées aux élus lors de la dernière séance du Conseil municipal ; celles-ci ne suscitent ni remarque ni question.

La Présidente est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à l'unanimité (majorité simple) par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

- **14/2021** : Assainissement de la route de Gy par la pose de revêtement phonoabsorbant : Profitons-en pour sécuriser les trottoirs et intégrer un réseau cyclable, ainsi que limiter la vitesse à 30 km/h dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et de diminuer les nuisances sonores.

Délibération déposée par plusieurs membres du Conseil municipal, soit : M. Boris Aellen, M. Fabien Gillioz, Mme Simona Korff et M. Stéphane Morand.

La Présidente a donné lecture du contenu de cette délibération au point 4.

Le Maire rappelle tout d'abord la légalité d'une délibération proposée directement par des élus (selon la LAC et le règlement du Conseil municipal). Il est vrai que cela n'a jamais été pratiqué à Meinier, où ce type de débats était amené soit par le biais des commissions, soit sous le point divers, soit dans d'autres lieux, mais jamais par voie de délibération. Si celle-ci, qui a été reçue il y a 10 jours, est tout à fait démocratique et légale, elle est néanmoins un peu maladroite. Il propose à Boris Aellen de présenter les arguments des signataires, sur lesquels il reviendra ensuite, que ce soit sur la forme ou le fond.

Avant de céder la parole à Boris Aellen, **la Présidente** rappelle que si le principe de cette délibération était accepté par le Conseil municipal, elle devrait soit être votée, soit son objet renvoyé en commission.

Boris Aellen rappelle l'intention du canton, annoncée lors d'une séance de la commission *Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture* (BARA), de refaire le revêtement de la route de Gy. Vu l'importance de ces travaux, un délai de réflexion d'une année avait été sollicité auprès de l'État afin de faire des propositions pour le futur, ce qui a été refusé. Il y a donc urgence, les travaux étant programmés pour 2022. Ce projet de délibération pourrait être retiré avant le vote ; les signataires sont ouverts à tout, leur but étant d'ouvrir la discussion.

Boris Aellen rappelle brièvement quelques fondamentaux : loi L 1 10 (fonctions des réseaux routiers primaires, secondaires et de quartier) ; la route de Gy est une route cantonale du réseau secondaire ; il est fort probable que la circulation augmentera dans les années à venir, malgré le classement de cette route, entre autres à cause de la construction de la 2x2 voies de Machilly (selon lettre du DIAE – SEIE du 16.3.2005) ; plan directeur communal et des chemins pour piétons de Meinier 2^{ème} génération.

Les signataires proposent de profiter de la pose du revêtement phonoabsorbant pour améliorer les points suivants :

- **piétons** : traversée vers le carrefour route de Gy/route de Corsinge, trois rétrécissements (école, chemin du Stade et Courtis), zone dangereuse en face du Coin meynite (des voitures stationnent souvent sur le trottoir) ;

- cyclistes : la route de Gy est dépourvue de toute piste cyclable à l'intérieur du village ; or, le plan d'action cantonal sur la mobilité douce 2019-2023, prévoit sur toute la route de Gy à l'intérieur du village, un tronçon cyclable. 2 options envisageables entre autres :
 - profitant de la construction du nouveau quartier de la poste et son parking souterrain, passage en sous-sol de 20 places de parc extérieures côté Sud de la route pour la création d'une piste cyclable ;
 - changer la couleur du revêtement en plus des 30km/h pour inciter les véhicules à ralentir et créer seulement des bandes cyclables.
- réduction de la vitesse à 30 km/h (diminution du bruit de moitié et diminution des accidents de 10 à 40%) en interpellant maintenant le canton.

Les signataires sont conscients de l'ampleur du travail à réaliser en peu de temps. Ce projet de délibération a pour objectif d'aider et de donner un poids à l'Exécutif dans le but de motiver l'État à respecter ses promesses et ses responsabilités. Ils sont persuadés qu'en réalisant un bon travail sur cette route de Gy, la vie dans le village n'en sera que meilleure pour tous, d'autant plus que dans un proche avenir, le nouveau quartier de la Poste verra le jour.

Boris Aellen remercie les élus pour leur attention.

Avant d'ouvrir le débat, **le Maire** souhaite réagir sur quelques points. D'abord sur la forme, car l'Exécutif a été surpris de recevoir ce genre de proposition. En effet, il n'y a pas de partis, de groupes ou de clans, à Meinier. Les décisions ont toujours été prises de manière consensuelle en échangeant ouvertement autour d'une table. La crainte des magistrats, c'est que ce genre de prérogative d'une liste, en l'occurrence « Agir ensemble », crise un peu l'ambiance au sein du Conseil municipal en clivant deux groupes, pour entrer alors dans une forme pseudo politique. L'Exécutif a à cœur de garder cette possibilité de discuter sans partis.

Le Maire trouve cette délibération intéressante, mais maladroite sur la forme, sachant que l'Exécutif partage à peu près les idées des signataires sur le fond. Le Conseil municipal a été informé, lors de sa dernière séance, des discussions en cours avec le canton sur un essai avec une traversée du village à 30 km/h. La délibération court-circuite les démarches actuelles et est un peu un manque de respect par rapport à la transparence dont fait preuve l'Exécutif. Il est toujours mieux de discuter afin de décider de la meilleure stratégie sans que l'Exécutif soit nanti d'exigences de la part d'un groupe d'élus. D'autant que les magistrats ont une vision plus globale et sur le long terme (autres communes, services de l'État, etc.).

Différentes propositions sont en pleine évolution (par exemple sécurisation des trottoirs, transformation à court terme des arrêts de bus, etc.). Il n'y a en revanche pas de bande cyclable dans une zone 30 km/h. En effet, le canton estime qu'il n'est pas utile d'avoir des marquages lorsque tous les usagers roulent à la même vitesse. Et les bandes cyclables sont très dangereuses pour les piétons, car les cyclistes, lorsqu'ils sont en site propre dans un village, ne leur accordent pas la priorité. Cela revient donc à créer un ordre de marche pour l'Exécutif pour un problème qui n'en est pas un et qui ne pourrait pas être résolu sans enlever des places de stationnement. Or cette mesure inciterait les voitures à rouler plus vite, car les parkings alternés proposés jadis par l'ATE forcent celles-ci à ralentir.

Une étude globale avait été demandée à l'époque à l'ATE pour un 30 km/h sur tout le village et, selon le canton, la situation actuelle correspond aux exigences pour la mise en place d'un secteur 30 km/h pour la traversée de Meinier. La commune devrait donc obtenir sans peine cette mesure à l'essai pour la route de Gy sur laquelle une zone cyclable serait difficilement envisageable, sauf par des pictogrammes au sol, sa largeur étant insuffisante pour créer une bande cyclable à l'instar de celles aménagées à l'entrée et à la sortie du village. Avec la

transformation des arrêts, les bus s'arrêteront encore plus au milieu de la route, ce qui ralentira aussi le trafic.

Les impacts de la 2x2 voies de Machilly sont un souci partagé par toutes les communes de la région, suisses et françaises. **Le Maire** participera prochainement à une autre séance avec les communes riveraines et Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat, afin de réfléchir à de nouvelles mesures en vue de diriger le trafic pendulaire sur les grands axes et d'éviter que les frontaliers traversent les petites douanes et les villages. Les communes ont l'intention de décourager les automobilistes pour qu'ils se rabattent sur les axes structurants.

La qualité de vie à Meinier se mesure aussi au bruit ; la pose de ce revêtement phonoabsorbant en 2022 va donc tout à fait dans ce sens.

Les mesures identifiées par l'étude globale de l'ATE ont mis une législature pour aboutir, souligne **le Maire** (engagement d'un mandataire, étude, vote du crédit, accord du canton, réalisation). Le futur quartier de la Poste sera achevé dans 4 ou 5 ans. C'est à ce moment-là qu'il faudrait étudier la nécessité de réaménager la route de Gy. Il serait utopique de croire que la commune pourrait résoudre ces problèmes en une année en mandatant en urgence l'ATE et le canton, d'autant qu'une série de points seront résolus à court terme. Il faut aussi tenir compte du fait que la route de Gy étant cantonale, la commune ne pourra pas choisir un mandataire pour une éventuelle étude sur la traversée de Meinier.

Afin de relancer ce côté un peu consensuel et la discussion, **le Maire** propose au Conseil municipal de ne pas entrer tout de suite en matière sur cette délibération et de recevoir, lors de sa prochaine séance, M. Widmer, directeur de l'OCT. Ce dernier connaît bien Meinier et son environnement ; il pourra se prononcer sur la faisabilité des différentes propositions des signataires.

En tant que Présidente de la commission DEC (*Développement durable, Environnement & Communication*), **Line Müller** annonce que les problèmes de vitesse, de sécurité et de bruit sur la route de Gy ont été évoqués en commission. Par contre, la délibération telle que présentée ce soir n'est pas une initiative de la DEC, mais des quatre signataires. Pour sa part, elle n'était pas au courant. Comme ancienne membre de la BARA, elle sait que la route de Gy est cantonale. La question de passer celle-ci à 30 km/h avait été évoquée il y a 3 ans, mais la législation en vigueur ne le permettait pas, car imposant des obstacles et des rétrécissements incompatibles avec le trafic agricole. La législation est apparemment en train de changer, et une réduction des vitesses ne nécessite plus ces aménagements, ce qui laisse peut-être une opportunité.

Personnellement, elle est d'avis que rouler à plus que 30 km/h pendant les heures de forte fréquentation est impossible (arrêts de bus, patrouilleuses et passages piétons ralentissent déjà considérablement le trafic). Donc pourquoi ne pas officialiser un 30 km/h sur la route de Gy ? Par contre, **Line Müller** fait confiance à l'Exécutif et, de ce fait, ne soutient pas la délibération qu'elle trouve très dirigeante vis-à-vis des magistrats.

Marc Jaquet précise qu'en dehors des zones 30 km/h (qui doivent être agréées par l'État, cf. route de La-Repentance et chemin du Stade), il est désormais possible de créer des secteurs 30 km/h sans mettre en place des mesures de modération de trafic.

Le Maire ajoute que les zones 30 km/h, au contraire des secteurs 30 km/h, imposent la priorité de droite et la suppression des passages piétons, ce qui aurait été dangereux sur la route de Gy. La commune a déjà demandé trois fois l'autorisation d'aménager un passage piétons à la sortie du village en direction de Gy, ce que le canton refuse. Cette question pourra à nouveau être abordée avec M. Widmer.

Pour répondre à Line Müller, **Boris Aellen** précise qu'un projet de délibération est un document très formel qui doit « inviter l'Exécutif à... ».

En tant que Président de la BARA, **Christophe Berthelet** est un peu interpellé, étant donné que Boris Aellen, qui fait partie de cette commission, a déjà présenté un projet de bande cyclable. Il pense que les signataires brûlent un peu les étapes, car ce genre de projet prend du temps. Pour créer une zone 30 km/h, une commune doit prouver ses besoins. La question d'un secteur 30 km/h a été évoquée lors du dernier Conseil municipal. Il avait été convenu d'attendre la fin des travaux de l'école, l'avancement du trottoir et l'aménagement devant la cure, le réaménagement des arrêts de bus (avec suppression de quelques places de stationnement), etc., pour voir comment la circulation allait s'adapter. S'il est pour sa part favorable aux secteurs 30 km/h, des mesures ont déjà été entamées par la commune. Personnellement, il ne soutiendra pas cette délibération.

Paola Sanz Velasco relève qu'au VI^e siècle, Locke et Montesquieu ont créé la séparation des pouvoirs, qui est un principe fondamental de la démocratie. Ce soir, on parle de confiance envers l'Exécutif. Il ne faut pas, à son avis, prendre une démarche politique totalement démocratique comme quelque chose de personnel. La séparation des pouvoirs a justement été créée pour enlever ce côté personnel. Elle trouve cet échange génial, car il permet d'ouvrir cette discussion qui est très enrichissante et qui amènera sûrement la réflexion pour aller plus loin. C'est sans doute ce que les signataires ont voulu amener au travers de leur démarche. Étant pour la démocratie, elle félicite ceux-ci.

Yannick Dupraz relève que les choses avancent effectivement très lentement. Il se souvient que les élus ont discuté de cette question pendant 4-6 ans. Et, depuis, Jussy est passée à 30 km/h. La lenteur n'est donc plus un argument lorsque cela ne va pas. Il serait formidable que cette délibération amène une force à l'Exécutif pour lui donner des arguments afin de mettre la pression sur le canton et montrer qu'il y a une vraie décision des Conseillers municipaux. Rien que pour ce côté démocratique, et même si c'était maladroit, il félicite et remercie les signataires, qu'il trouve très courageux.

Le Maire ne nie pas le côté démocratique de cet outil que les élus n'ont pas l'habitude d'utiliser. Cette délibération a le mérite d'exister pour ouvrir un débat. Mais les autorités politiques meynites ont toujours fonctionné autrement et il espère que les élus parviendront à reprendre une discussion consensuelle. Ce qui le fâche un peu, c'est que la délibération court-circuite les démarches que l'Exécutif a menées jusque-là. En effet, les magistrats consacrent vraiment beaucoup de temps à discuter avec les services de l'État afin de faire avancer les choses. Il propose d'ouvrir le débat avec M. Widmer, qui maîtrise toutes ces questions. D'une manière générale, le 30 km/h pourrait être mis en place d'ici la fin de l'année, vu que la configuration de la route de Gy correspond déjà.

Simona Korff rappelle que les travaux se feront en 2022, ce qui a un peu poussé les signataires à agir. Ne faudrait-il pas profiter, avant la réfection du revêtement, de prendre le temps de réfléchir à ce que la Commune pourrait faire en parallèle ? Ces points ont été évoqués à plusieurs reprises en commission, de même que de la délibération dont il a été question en fin de séance de la DEC. La problématique des îlots de chaleur est elle aussi une question d'actualité. Comme l'a présenté Boris Aellen, il semblerait nécessaire de profiter de ces travaux pour réfléchir aux objectifs de la Commune. Cette délibération permet aujourd'hui d'en débattre, même si tout ne peut pas être fait rapidement. Elle rappelle que l'urgence climatique a été décrétée, ce qui pourrait peut-être faire avancer un peu plus vite les choses. La délibération n'était pas un manque de respect du travail fait par l'Exécutif, ou un manque de confiance, d'autant que les signataires ignoraient pour une bonne partie les démarches évoquées par le Maire.

Christophe Berthelet souligne que c'est l'État qui a souhaité accélérer la pose du phonoabsorbant, car la commune voulait, à la base, refaire la route après la construction du nouveau quartier de la Poste.

Selon **Simona Korff**, cette délibération serait peut-être aussi une façon de mettre le canton devant certaines de ses contradictions. En effet, l'État demande aux communes de mettre en place des plans énergétiques et mobilité sans leur en donner les moyens.

Le Maire souligne que les choses ne pourront pas se faire en 1 an. Le nouveau quartier de la Poste verra le jour dans 4-5 ans. Or l'État a proposé de faire le phonoabsorbant en 2022. Il y aura donc moins de nuisances sonores, un secteur 30 km/h, les cyclistes et les automobilistes pourront circuler en sécurité. Et, dans 5 ans, les autorités pourront construire un projet pour la route de Gy. Il serait utopique d'imaginer y toucher maintenant, et regrettable de passer à côté du phonoabsorbant puisque les conditions sont déjà en place. M. Widmer pourra venir présenter les nouveaux arrêts de bus, le secteur 30 km/h, le réseau cyclable (qui n'est pas pour autant une piste cyclable), etc. Concernant la temporalité, Christophe Berthelet a raison : les choses avancent lentement pour toucher aux infrastructures cantonales.

Marc Jaquet rappelle que ce ne sont pas les mêmes services cantonaux qui s'occupent des revêtements phonoabsorbants, des pistes cyclables et des trottoirs. Concernant le phonoabsorbant, le canton en pose chaque année et n'attend pas que les projets des communes soient sous toit.

La Présidente remercie les élus pour leurs arguments, qui ont tous été écoutés. Elle suggère aux signataires d'accepter la proposition du Maire de suspendre la délibération 14-2021 et de recevoir M. Widmer lors de la prochaine séance pour parler plus en détail d'éventuels aménagements de la route de Gy.

Boris Aellen rappelle que le but de cette délibération étant d'officialiser la problématique et de faire avancer les choses, les signataires y sont tout à fait ouverts. Ceux-ci acceptent donc de suspendre la délibération 14-2021 afin d'avoir une discussion avec M. Widmer lors du prochain conseil.

7. Nomination des Président·e·s et Vice-président·e·s du local de vote pour l'année 2022

Aucun Conseiller municipal n'ayant fait une autre proposition pour l'année 2022, **le Maire** rappelle qu'Adrien Negro se propose en remplacement d'Antoinette (Marion) Mégevand, suppléante du Président du local de vote.

Émile Negro (Président) et José-Orlando Menendez (Vice-président), ont accepté de se représenter.

Cette dynamique équipe – pour l'année 2022 – est élue en bloc et à l'unanimité (17 voix pour sur 17 CM présents) par l'ensemble du Conseil municipal, qui la remercie chaleureusement.

8. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli indique que la FIN ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil. La prochaine séance est prévue début octobre pour l'étude du budget 2022.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport :

La commission s'est réunie le 30 août. Voici les différents sujets abordés :

- ☑ Les promotions étaient un peu particulières, cette année, avec l'obligation d'adaptation par respect des normes sanitaires. Cette formule a été globalement très appréciée par les enseignants et les élèves ; la commission réfléchira à une éventuelle nouvelle formule (en deux temps, la journée enfants et enseignants, la soirée avec les familles).
- ☑ La présence souhaitée par La Rampe ainsi que par l'EJC d'un élu lors de leur comité. Stéphane Morand s'est proposé.
- ☑ Le remplacement de Chloé Bourgeois au sein du GIPE ; Simona Korff ainsi que Nicolas Baltassat réfléchissent à cette éventuelle fonction.
- ☑ Concernant l'inauguration de l'école, la journée s'est magnifiquement déroulée et Ania Schwab remercie tous les conseillers pour leur aide et leur présence.
- ☑ Les prochains événements de la commission EJC sont :

Les promotions citoyennes, le 28.9 et le 4.10. Nous avons préféré scinder l'événement en deux parties. À savoir accueil des jeunes à la Mairie, le 28.9.2021, avec une première partie de visite et discussion suivie d'un apéritif dînatoire. Cette nouvelle formule nous permettra d'avoir plus de temps pour échanger avec nos jeunes. À cette occasion, nous aurons la visite de Tom Tirabosco qui dédicacera sa dernière bande dessinée. Celle-ci faisant partie des cadeaux prévus, merci aux conseillers qui ont des enfants concernés de garder la surprise. Le 4.10.2021, l'EJC accompagnera les jeunes au théâtre du Léman pour l'événement organisé par la Ville.

La journée de la démocratie, le 7.10.2021 : à cette occasion la classe 8P est reçue à la Mairie par la commission ainsi que l'Exécutif, avec au programme une visite avec explication de l'histoire du bâtiment, la projection de notre film sur la démocratie. Cette matinée se terminera avec un mini-débat sur un sujet qui nous sera, en principe, proposé par l'enseignante de 8P.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport :

La commission s'est réunie deux fois, le 22.6 et le 8.9.2021.

- ☑ Pour rappel, comme indiqué dans le tous-ménages d'août, la commune accueillera une séance d'information concernant les prestations financières à la retraite le jeudi 14.10.2021 à 17h30 à la salle communale. Une verrée sera offerte par la commune et servie par le club des aînés à l'issue de la présentation.
- ☑ La sortie des aînés aura lieu le jeudi 11.11.2021 ; l'Exécutif sera invité.
- ☑ Le repas des aînés se déroulera quant à lui à la salle communale le dimanche 23.1.2022. Le pass sanitaire sera demandé.
- ☑ La commission avait souhaité présenter un spectacle d'Alain Morisod aux aînés, lors du repas prévu en 2020. Toutefois, avec les diverses restrictions liées à la Covid-19, cela n'a pas pu se faire. C'est pourquoi nous avons dû changer nos plans et avons pris l'option d'offrir ce spectacle d'Alain Morisod à toute la population. Il aura lieu le samedi 18.12.2021 à 20h. Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée. Comme le spectacle dure plus longtemps que prévu initialement, les places seront proposées au prix de Fr. 25.-, en priorité aux habitants de la commune.

Une buvette se tiendra avant le spectacle, pendant l'entracte et jusqu'à une demi-heure après la fin du spectacle et sera accordée à une association. Cela sera mentionné lors de la soirée des sociétés, afin de voir si l'une d'elles désire prendre la buvette en charge. Un coup de main lui sera demandé pour décharger le matériel avec l'équipe d'Alain Morisod et les aider à ranger le matériel (4 personnes, une fois à 13h, une fois à 23h, pendant chaque fois 2h).

- ☑ Nous avons repris les visites des jubilaires à domicile.
- ☑ Lors de la dernière séance de la commission, nous avons reçu Sylvie Bédât, présidente de la fondation Krousar Thmey, et Jean-Marc Meyer, membre de la fondation et habitant de Meinier. Nous soutenons cette association depuis plusieurs années et ils souhaitent nous présenter leurs différents projets de manière plus complète. Ils œuvrent au Cambodge, en collaboration avec le gouvernement en place, plus particulièrement dans le soutien des enfants déscolarisés. Ils ont également ouvert des classes pour les enfants sourds et aveugles et soutiennent des projets artistiques afin de faire perdurer la culture cambodgienne dans les écoles. Ils ont actuellement un projet concret de maison familiale pouvant accueillir entre 8 et 10 enfants. Leur but serait que la commune soutienne une maison familiale. La commission en discutera.
- ☑ Pour rappel, nous soutenons la Fédération genevoise de coopération à hauteur de Fr. 10'000.- par année. Avec ce financement, cela permet de participer plus particulièrement à deux projets initiés en 2021. L'un en Tanzanie pour la cogestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla et le second en Argentine pour un projet d'éducation et de formation du peuple Mbya Guarani (peuple amérindien).
- ☑ En ce qui concerne la culture, la commission a pris la décision de soutenir le Festival du L'ÀC (Livre à Collonge-Bellerive), dont Valérie Sella avait présenté l'objectif lors de son précédent rapport. Cet événement aura lieu les 2 et 3.10.2021 à la ferme de St-Maurice et la commission soutient celui-ci à hauteur de Fr. 1'000.-.
- ☑ Nous avons également versé Fr. 1'000.- pour l'aide d'urgence suite au séisme survenu à Haïti le 14.8.2021.
- ☑ L'exposition « Sur le chemin de l'école », dont le vernissage a eu lieu lors de l'inauguration de la nouvelle école, se tient à la galerie jusqu'au 19.9.2021. La prochaine exposition présentera des photos de M. Wütrich, notre ancien buraliste postal.
- ☑ En ce qui concerne les Pépites meynites, l'Exécutif a proposé que pour chaque achat de Fr. 100.-, les habitants de la commune paient Fr. 90.-, les 10 % restant à la charge de la Commune.

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Line Müller donne lecture de son rapport :

La commission s'est réunie trois fois, les 31.5, 15.6 et 6.9.2021.

- ☑ Pendant les trois séances, nous avons continué à travailler sur les priorités de l'Agenda 2030 et nous touchons au but. Nous envisageons de faire une petite présentation de notre Agenda 2030 au conseil du mois d'octobre et nous présenterons l'Agenda 2030 à la population le 4.11.2021. Cette séance sera précédée par un sondage mené en octobre auprès de la population afin de mieux cerner leurs attentes dans ce domaine.
- ☑ L'association zéro déchet « Zero Waste Switzerland » a tenu les deux derniers ateliers les 27.5 et 10.6.2021. Vu les bonnes réactions des participants et la collaboration positive, nous avons décidé de proposer encore un atelier pendant la Fête de la Pomme et du Terroir. Cet atelier a également été bien organisé et à nouveau les réactions des

participants étaient très positives. Nous allons continuer à collaborer avec Zero Waste Switzerland.

- ☑ Pour la communication, Boris Aellen a proposé un logo pour la rubrique *Le coin vert* dans les *Meinier infos* et les Pépites meynites sont imprimées ; déjà les premiers bons ont été utilisés.

Merci de votre attention.

e) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport :

La commission s'est réunie le 1.6 et le 17.6.2021 juste après le Conseil municipal pour un complément d'information. La commission ne s'est pas revue depuis.

Nous devons également faire la tournée des routes et bâtiments début septembre mais, pour des raisons de dates, celle-ci aura lieu mardi prochain. Donc le prochain rapport de la commission sera un peu plus chargé.

- ☑ Salle communale : problème de courant derrière la scène. On va devoir faire réparer.
- ☑ Galerie d'exposition : la peinture a été refaite cet été.
- ☑ Salle du conseil : le meuble frigorifique a été installé.
- ☑ Déchets : des meubles géants pour sensibiliser les habitants au tri des déchets encombrants seront installés cet automne pour une période à différents endroits de la commune.
- ☑ Petites poubelles vertes pour les déchets organiques (de cuisine) : la commission a distribué gratuitement ces poubelles vertes au marché le 2.9.2021.
Nous avons regardé avec la société Partage, qui ramasse les déchets alimentaires à vélo. Mais celle-ci a pour l'instant arrêté son activité afin de trouver une solution par rapport au poids avec les vélos. C'est donc l'entreprise Pradervand qui s'occupe du ramassage des containers de déchets alimentaires et qui les lave également à chaque levée.
- ☑ Cimetière : une délégation de la commission se rendra prochainement avec le chef de la voirie visiter un cimetière dans le canton de Vaud.
- ☑ Route de Gy : Marc Jaquet et Christophe Berthelet ont eu deux rendez-vous de chantier avec différents services de l'État concernant les travaux d'aménagement du trottoir sur la route de Gy – devant La Rampe – et le déplacement de l'arrêt de bus Meinier village.
La commission est en réflexion aussi pour trouver une solution afin que les passages piétons soient plus visibles. Par exemple, mettre un îlot central devant l'église serait impossible à cause de l'étroitesse de la route de Gy à cet endroit.

f) **Manifestations, Sport & Événements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport :

Nous nous sommes rencontrés le 14.6.2021.

- ☑ Au sein de la MASE, deux sous-commissions ont été créées afin d'organiser au mieux le 1^{er} août et la Fête de la Pomme et du Terroir. Celles-ci se sont rencontrées à de nombreuses reprises durant l'été en s'adaptant sans cesse aux règles sanitaires.
Malgré la complexité à mettre sur pied ces manifestations, la persévérance et l'adaptabilité des membres de la commission ont permis d'offrir aux citoyens une belle fête nationale, tout comme la 3^{ème} édition de la Fête de la Pomme et du Terroir, où les

visiteurs et exposants ont partagé le même enthousiasme. Ces moments festifs ont rencontré un franc succès.

Elle profite de ce rapport pour remercier les élus qui ont donné de leur temps et n'ont pas hésité à prêter main-forte lors du 1^{er} août.

- ☑ Sortie du Conseil municipal : pour rappel, la sortie aura lieu le 16.10.2021. Un e-mail d'inscription vous parviendra prochainement. Selon les mesures en vigueur, le pass sanitaire sera sans doute demandé.

Marc Jaquet en profite pour rappeler aux membres de la MASE et de la BARA les séances respectivement fixées à lundi et mardi prochains. Les deux convocations leur parviendront demain. Il distribuera à l'issue de la présente séance les comptes et budgets afin que les membres puissent les étudier en amont.

9. Rapports des représentants au sein des commissions externes

- a) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire annonce que le budget est sous toit. Il sera proposé, dans le budget global de la Commune, avec une augmentation assez substantielle qui est essentiellement liée aux mouvements salariaux du personnel en lien avec la CCT et qui n'est pas contestable, soit une hausse d'environ 10 %.

Sinon tout va bien. La crèche est pleine, avec un taux de remplissage de 98,9 %.

- b) **GICSR** (Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que le groupement s'est réuni le mercredi 2.6.2021. La discussion a, entre autres, porté sur l'autorisation accordée pour le terrain synthétique, déjà évoqué plus haut. Il n'y a pas eu de recours, le terrain est fonctionnel et les joueurs très contents. Les discussions sur les travaux se poursuivent avec le bureau d'architecte sur la demande de renseignements portant sur les installations du CSR.

- c) **FIM** (Fondation immobilière de Meinier)

Enrico Castelli donne lecture de ses rapports :

Rapport FIM, séance du 25 mai 2021 :

Un premier point traitait de la succession de M. Laurent, concierge des immeubles au chemin du Stade et retraité au 31.8.2021. Des délégués du Conseil ont procédé au processus de recrutement. Au terme de ce dernier, le candidat retenu est M. Haig Mesrobian qui est déjà un habitant de Meinier.

Un second point est relatif au stationnement et au paiement des véhicules à deux roues motorisés dans le parking du Chat.

Une étude a été demandée à la société Parkgest. Deux variantes sont envisagées :

- Une première variante suggère la pose de poteaux ou le rallongement des barrières, ce qui obligerait les deux roues à prendre un ticket.
- Une seconde variante suggère de distinguer les différents types d'usagers du parking en modifiant le système d'entrée et de sortie.

Il convient de noter que la première variante est plus économique et plus simple à mettre en œuvre. Après analyse et discussion, le Conseil s'oriente sur la première solution.

Par ailleurs, afin de se prémunir du vol de véhicules, une barre de fixation pour permettre aux deux roues de s'attacher serait installée.

Rapport FIM, séance du 14 septembre 2021

Le budget 2022 est tout d'abord examiné. Bien que des travaux relativement conséquents soient prévus sur l'immeuble au chemin du Stade 7, les charges sont maîtrisées et les revenus stables. Le budget est ainsi approuvé par le conseil.

Un second point concerne un devis pour la modification des luminaires dans le parking du Chat pour un coût estimé de Fr. 25'000.-. Les 117 luminaires actuels de type fluorescent seraient remplacés par des luminaires de type LED avec un système de détection de présence. Des économies tant financières (environ Fr. 7'500.- par année) qu'énergétiques (environ 37'000 kWh par an) seraient réalisées. Le devis est approuvé par le conseil.

Enfin, en écho à la précédente séance, le conseil valide les options concernant le stationnement des véhicules à deux roues motorisés toujours dans le parking du Chat. Les options retenues sont le rallongement des barrières, la création d'une trentaine de places de parc payantes et la pose d'une barre de sécurité.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de ses rapports :

Rapport FITIAP, séance du 19 mai 2021

Comme précédemment annoncé, le Conseil de Fondation souhaitait modéliser la zone de la Pallanterie en 3D et y intégrer les gabarits des futurs bâtiments de l'extension de la Pallanterie-Sud afin de réaliser concrètement leur impact visuel. La modélisation 3D est ainsi présentée lors de cette séance.

À la suite de la présentation, les gabarits des futurs bâtiments et les densités sont abordés de manière plus précise. Il convient de rappeler que le Conseil porte une attention particulière à ces questions. Il a donc été décidé d'établir un document intitulé « Règles d'application du plan directeur ». Ce dernier a pour objectif de préciser certains éléments des documents de référence qui pourraient être sujets à interprétation et sera destiné aux futurs développeurs. Ces règles énoncent notamment les points les plus importants sur lesquels la Fondation ne dérogera pas, et en particulier les surfaces brutes de plancher (SBP) maximales totales (85'000 m²) et par bâtiment.

Rapport FITIAP, séance du 16 juin 2021

Lors de cette séance, toujours dans le cadre de l'extension de la Pallanterie-Sud, le contrat de superficie type est soumis au conseil.

Petit rappel théorique. Le droit de superficie, aussi connu sous le nom de DDP, c'est-à-dire droits distincts et permanents, est un droit qui donne à quelqu'un la possibilité de construire un bâtiment sur une parcelle qui ne lui appartient pas. C'est exactement ce que va faire la Fondation avec les futurs développeurs qui souhaiteront venir s'installer dans la zone de la Pallanterie-Sud. Et pour chaque parcelle mise à disposition contre rémunération, un contrat de superficie sera établi. D'où l'intérêt d'établir un contrat type qui sera ensuite adapté au cas par cas, autrement dit parcelle par parcelle.

Ainsi, après avoir été attentivement examiné dans la commission juridique, le Conseil approuve à l'unanimité le contrat de superficie proposé.

Un point de situation sur les aspects énergétiques est ensuite établi et notamment le concept énergétique prévu à la Pallanterie-Sud, à savoir une boucle d'anergie.

Nouveau rappel théorique. Une boucle d'énergie est un système de stockage dynamique permettant de fournir indifféremment de l'eau chaude (par exemple pour le chauffage) ou de l'eau froide. Ce système permet de mutualiser les énergies. Certains utilisateurs ont besoin de froid pendant que d'autres rejettent du froid, idem pour le chaud.

Enfin, un dernier point est relatif à la rémunération des membres du Conseil de Fondation et notamment du Bureau. En effet, au vu du travail conséquent et croissant fourni par le Bureau, ce dernier propose de forfaitiser la rémunération des membres du conseil en lieu et place d'un système à l'heure. Tout en invitant le Bureau à ce que sa rémunération s'intègre et soit compatible avec le budget de fonctionnement global de la Fondation, le Conseil approuve la forfaitisation des rémunérations.

e) **Communes-École**

Paola Sanz Velasco indique que Communes-Ecole s'est réuni le 16.6 et le 1.9.2021.

Le comité se réunit normalement trois fois par année, en novembre, avril et août. Et en novembre, l'assemblée générale précède le comité.

La séance du 16.6.2021 était prévue le 11.11.2020 et a été reportée à deux reprises en raison des mesures sanitaires. Lors de cette séance, l'association a été présentée à la nouvelle législature. L'association est née il y a 30 ans, le 8.1.1991. La première année, 12 cours étaient proposés. En 2020, 148 cours ont été proposés, avec 1'229 inscriptions. Mais pour l'année 2020-2021, seulement 5 cours ont pu être dispensés au premier semestre, et 8 au second semestre.

Le 1.9.2021, nous avons reçu le bilan définitif pour l'année 2020-2021, plus les statistiques des décomptes par commune, soit comme déjà illustré une baisse conséquente des inscriptions confirmée entre les deux années. Meinier a eu 105 personnes au total pour 2020-2021 et l'association accuse une perte de presque Fr. 30'000.- qui est épongée par ses réserves.

13'500 catalogues ont été envoyés. Cette nouvelle édition est cartonnée et mate. L'association a fait cet investissement pour encourager les inscriptions.

Si le pass sanitaire entrain en vigueur, l'association a décidé de rendre les montants des inscriptions, ni les enseignants, ni le comité, ni le secrétariat ne voulant assumer la surveillance dudit pass.

f) **Fanfare**

Enrico Castelli donne lecture de son rapport :

Après une interruption musicale de plus d'une année, la Fanfare reprend des couleurs ! En juin, des concerts ont été donnés au centre du village. Des représentations ont suivi lors du 1^{er} août et plus récemment lors de l'inauguration de la nouvelle école et de la Fête de la Pomme et du Terroir.

Dans le même temps, l'École de musique a pu produire un spectacle de fin d'année à la salle communale en juin et a présenté les professeurs et les instruments le 2 septembre dernier, toujours au centre du village.

Enfin, comme annoncé, l'École de musique a un nouveau directeur en la personne de Mickaël Dubouloz-Monnet, qui a pleinement pris ses fonctions le 1^{er} août 2021.

g) Pompiers

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport :

- Le 9.7.2021, la compagnie a renforcé sa présence en caserne à la suite d'une défaillance chez Swisscom qui avait mis hors service les numéros d'urgence.
- 1^{er} août : garde de préservation pour le feu de joie.
- 28 août : exercice de la compagnie au Carre d'Aval.
- Début septembre : livraison de la nouvelle voiture du chef d'intervention pour le groupement Seymaz (Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge). Les armoiries des communes citées sont collées sur les portes.

10. Divers**a) Ifs plantés autour de l'école**

Yannick Dupraz indique que lors de la présentation de l'école, il a été très étonné de voir des ifs plantés autour de l'école. En effet, la feuille est toxique, le bois aussi ; le fruit est comestible, mais sa graine est considérée comme dose létale dès 5 noyaux. Or, au pied des ifs, il y a des framboisiers. Cela lui paraît fou.

Le Maire annonce que Michel Vazquez enverra un e-mail à l'entreprise en charge de ces plantations, pour leur demander comment cela est possible.

b) Rapport administratif et financier 2020

Sur une question de **Sylvie Barbat**, **le Maire** indique que la distribution du rapport administratif et financier 2020 ne tardera plus.

c) Prochaine séance du Conseil municipal

Étant donné l'ordre du jour chargé (présentation du lauréat du concours d'architecture du quartier de la Poste, audition de M. Widmer, projet de budget 2022), **le Maire** propose d'avancer l'heure de la prochaine séance à 19h-19h15.

d) Entretien des espaces verts

Valérie Sella a été interpellée par des habitants qui se demandent pourquoi la fontaine qui se trouve sur la route de Gy, au niveau du chemin de l'Ancienne-Ferme, n'est plus fleurie depuis quelques mois.

Marc Jaquet prend note de cette remarque et explique que suite au changement de prestataire, tout a été redéfini, ce qui a engendré quelques légers couacs.

Simona Korff relève que l'arrosage de la petite fontaine, à Corsinge, est régulièrement oublié.

Sur une question de **David-Peter Le**, **le Maire** confirme que l'arbre au centre du village a été commandé et sera remplacé. L'ancien avait séché et le sol s'est effondré ; le sol sera refait comme à l'origine.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 23h.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 21 octobre 2021 à 19h30

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

David-Peter Le

.....

Valérie Sella

Annexes : Décisions et délibération votée
Meinier, le 21 octobre 2021/em



Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 16 septembre 2021

PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dans la séance ordinaire du Conseil municipal du 16 septembre 2021, il a été procédé à l'assermentation de nouveaux Conseillers municipaux, entre les mains de la Présidente du Conseil municipal, Mme Valérie SELLA, conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal.

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par les Conseillers municipaux suivants :

- **Monsieur Nicolas BALTASSAT**, en remplacement de Mme Chloé Bourgeois, démissionnaire
- **Monsieur Denis JOTTERAND**, en remplacement de M. Olivier Zahnd, démissionnaire

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Valérie SELLA

Meinier, le 24 septembre 2021

Présidente du Conseil Municipal



Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 16 septembre 2021

Dans sa séance ordinaire du 16 septembre 2021, pour donner suite à l'arrivée des nouveaux Conseillers municipaux, MM. Nicolas BALTASSAT et Denis JOTTERAND, qui ont remplacé Mme Chloé Bourgeois et M. Olivier Zahnd, démissionnaires, le Conseil Municipal a désigné les membres des commissions pour la suite de la législature 2020-2025, conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'art. 59 du règlement du Conseil municipal, soit :

COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Finances (FIN)

Président : M. Enrico Castelli
 Membres : MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Fabien Gillioz

- Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Présidente : Mme Ania Schwab
 Membres : Mme Simona Korff
 MM. Nicolas Baltassat, Denis Jotterand, Stéphane Morand

- Cohésion sociale & Culture (COSC)

Présidente : Mme Valérie Sella
 Membres : Mmes Caroline Desbiolles, Line Müller, Ania Schwab
 MM. Nicolas Baltassat, David-Peter Le

- Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Présidente : Mme Line Müller
 Membres : Mmes Simona Korff, Paola Sanz-Velasco
 MM. Boris Aellen, Yannick Dupraz, Fabien Gillioz, Stéphane Morand

- Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Président : M. Christophe Berthelet
 Membres : Mmes Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Valérie Sella
 MM. Boris Aellen, Yannick Dupraz

- Manifestations, Sport & Evènements (MASE)

Présidente : Mme Sylvie Barbat
 Membres : Mme Paola Sanz Velasco
 MM. José Burgos, Enrico Castelli, Denis Jotterand, David-Peter Le

- Commission ad hoc Naturalisations (NAT)

Membres : Mmes Sylvie Barbat, Ania Schwab
 M. Yannick Dupraz

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Valérie SELLA

Meinier, le 24 septembre 2021

Présidente du Conseil Municipal



Délibération n° 13-2021

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 75.000.- TTC pour le remplacement de collecteurs à la route de la Gara, parcelles n° 1171 et DP 1598

Vu l'état de certains collecteurs sis à la route de la Gara, sur les parcelles n° 1171 et DP 1598, nécessitant leur remplacement dans les meilleurs délais,

vu l'offre reçue du fournisseur appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement pour le remplacement de collecteurs à la route de la Gara, parcelles n° 1171 et DP 1598, d'un montant brut de Fr. 75'000.- TTC, dont à déduire des subventions cantonales et/ou fédérales, ainsi que la participation de Fr. 8'000.- de la commune de Jussy représentant le montant correspondant à la partie des collecteurs situés sur son territoire ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 7201.100.33002.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2021 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr. 1'875.- pour la charge d'amortissement ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 75'000.- ;
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 novembre 2021.

Meinier, le 24 septembre 2021

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella